Bordereau attestant l'exactitude des informations - DOUAI - 5952 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/09/2026 - 3967 - 2026 B 00012 - 889 515 938 - 2P HOLDING

F2609/14591 (1) D26/3967 2026 B000 12.

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

14 SEP. 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2P HOLDING — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 449 Rue rue martyrs 59310 auchy les orchies — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 8 9 5 1 5 9 3 8 0 0 0 1 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	75 000	AU 28 888	46 111
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	31 790	CT	31 790
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	381 118	BC	381 118
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	487 908	BK 28 888	459 019
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	10 412	CA	10 412
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	8 803	CG	8 803
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
		TOTAL (III)	CJ	19 216	CK	19 216
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	507 125	1A 28 888	478 236

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2P HOLDING — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 000)	DA	4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	91 595
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	12 777
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	108 773
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	65 457
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	262 386
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 286
	Dettes fiscales et sociales	DY	23 563
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Instrument financier à terme	D1	
	Autres dettes	EA	4 769
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	369 462
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	478 236

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	304 759
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	754

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

gid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2P HOLDING — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	302 125	FH		FI	302 125	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	302 125	FK		FL	302 125	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	302 127	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	34 552	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 871	
	Salaires et traitements*					FY	158 732	
	Cotisations sociales (10)					FZ	55 765	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements * (14)					GA	24 999	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	275 924	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	26 203	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 021	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	11 021	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(11 021)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	15 181	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SARL 2P HOLDING — Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	127
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	(127)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	2 277
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	302 127
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	289 349
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	12 777

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	17 120
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	52 245
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5 25 295		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8	36 496	Dont cotisations facultatives Madelin	A10	5 541	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	10 208
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3)						HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	127	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Au cours de l'exercice, la société 2P HOLDING a procédé à une prise de participation par apport de 10 000 € au capital de la société SAS 2P ALCY.

Par ailleurs, une transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société 2MPG LOC au profit de la société a été réalisée avec effet au 30/07/2025. Cette opération a conduit à la constatation d'une prime de fusion de 5 000 €.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2P HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 478 236 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 778 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025, dont les principaux impacts sont les suivants :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant, sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, mais également des écritures d'origine purement fiscale.

- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produits d'exploitation ou financiers, soit en diminution du poste de charges.

- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent, ont été regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :

- Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

- Dans la colonne comparative du bilan de l'exercice, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances » ;

Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :

- Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation ;

- Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier ;

- Les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Il convient également de noter l'impact significatif de ce nouveau règlement sur la comptabilisation de certaines opérations :

- Les résultats de cession d'immobilisations sont désormais comptabilisés parmi le résultat d'exploitation, et non plus dans le résultat exceptionnel ;

- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat sont classées en résultat d'exploitation et non plus en résultat exceptionnel ;

- Les dotations aux amortissements des frais d'émission d'emprunts sont présentées en résultat financier et non plus dans le résultat d'exploitation, comme selon l'ancienne méthode ;

- Les remboursements de frais de personnel sont désormais comptabilisés au crédit des charges de personnel ;

- Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés directement à l'actif du bilan ;

- Les avantages en nature TNS sont déduits des charges de personnel ;

- Les comptes courants d'associés apparaissent désormais parmi les autres dettes et non parmi les dettes financières.

COMPARABILITE DES COMPTES COMPARATIFS

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du règlement s'appliquent à compter de exercice ouvert en 2025, sans emporter de retraitement des comptes de l'exercice précédent.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables

des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :
- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	75 000			75 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**75 000**			**75 000**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	26 790	391 119	5 000	412 909
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**26 790**	**391 119**	**5 000**	**412 909**
TOTAL	**101 790**	**391 119**	**5 000**	**487 909**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières			10 000		
Augmentations de l'exercice			**10 000**		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières			5 000		
Diminutions de l'exercice			**5 000**		

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU 2P DISTRIB 59239 THUMERIES	10 000	10 000	100,00	183 805
SCI PCM IMMO 62220 CARVIN	1 990	1 990	99,50	-10 637
SAS 2P CMG 59286 ROOST WARENDIN	4 900	10 000	49,00	34 198
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS 2P CLEMAR 59450 sin le noble	4 900	4 900	49,00	56 594

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	210	210			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	100	100			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles						
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers						
- Matériel de transport	4 à 5 ans		3 889	25 000		28 889
- Matériel de bureau et informatique, mobilier						
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**3 889**	**25 000**		**28 889**
TOTAL			**3 889**	**25 000**		**28 889**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 391 531 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	381 119		381 119
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	10 413	10 413	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
Total	**391 531**	**10 413**	**381 119**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 000,00 Euro décomposé en 40 titres d'une valeur nominale de 100,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	40	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	40	100,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 369 463 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	754	754		
- à plus de 1 an à l'origine	64 703			64 703
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	262 386	262 386		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 287	13 287		
Dettes fiscales et sociales	23 563	23 563		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 770	4 770		
Produits constatés d'avance				
Total	**369 463**	**304 760**		**64 703**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	10 109			
(**) Dont envers les associés	4 770			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	2 874
Intérêts courus	317
URSSAF SSI	5 010
CVAE COTIS. VALEUR AJOUTEE DES ENTR	109
Taxe d apprentissage CAP	37
Total	**8 347**

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	302 125		302 125
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	**302 125**		**302 125**

2P HOLDING
Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros
Siège social : 449 rue des Martyrs – 59310 AUCHY-LEZ-ORCHIES

889 515 938 RCS DOUAI

TEXTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT PRISE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2026

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

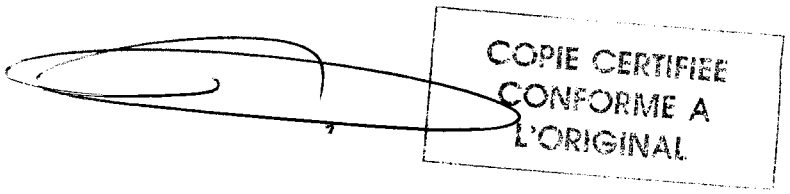
DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 12 777,88 euros, de la manière suivante :

A la réserve facultative pour ..... 12 777,88 €

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le Gérant



SARL 2P HOLDING

SARL au Capital de 4 000 €

449 Rue des Martyrs

59310 AUCHY les ORCHIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice Clos au 31 Décembre 2025

FF CONSEILS ET AUDIT

1015 Avenue de la République

59700 Marcq en Baroeul

Tél : 03.20.73.68.68 contact@cabinetfinet.fr

SIRET : 900 119 900 00018 APE : 6920Z

FF CONSEILS ET AUDIT

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de la Cour d'Appel de Douai

APE 6920Z SIRET 900 119 900 00018
1015 Avenue de la République
59700 Marcq-en-Barœul

Téléphone 03.20.73.68.68
contact@cabinetfinet.fr

2P HOLDING
SARL au capital de 4 000 €
Siège social : 449 Rue des Martyrs
59310 Auchy Les Orchies

RCS DOUAI 889 515 938

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SARL 2P HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le gérant.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SARL 2P HOLDING à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m' incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

FF CONSEILS ET AUDIT

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de la Cour d'Appel de Douai

APE 6920Z SIRET 900 119 900 00018
1015 Avenue de la République
59700 Marcq-en-Barœul

Téléphone 03.20.73.68.68
contact@cabinetffinet.fr

Indépendance

J'ai réalisé mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels appelle de ma part l'observation suivante :

- Vous n'avez pas indiqué dans le rapport de gestion, comme le prévoit l'article D 441-4 du Code de commerce, l'information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SARL 2P HOLDING à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

FF

FF CONSEILS ET AUDIT

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de la Cour d'Appel de Douai

APE 6920Z SIRET 900 119 900 00018
1015 Avenue de la République
59700 Marcq-en-Barœul

Téléphone 03.20.73.68.68
contact@cablnetfinet.fr

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette

APE 6920Z SIRET 900 119 900 00018
1015 Avenue de la République
59700 Marcq-en-Barœul

Téléphone 03.20.73.68.68
contact@cabinetfinet.fr

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marcq-en-Barœul le 14 juin 2026
Le Commissaire aux comptes
FF CONSEILS ET AUDIT



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	75 000	28 889	46 111	71 111
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	31 790		31 790	26 790
Créances rattachées aux participations	381 119		381 119	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**487 909**	**28 889**	**459 020**	**97 901**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				409
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	10 413		10 413	8 435
Charges constatées d'avance				944
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	8 804		8 804	204 749
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**19 217**		**19 217**	**214 537**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**507 125**	**28 889**	**478 236**	**312 438**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			*10 413*	

Bilan passif

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé...)	4 000	4 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	400	400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	91 596	69 836
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**12 778**	**21 760**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**108 774**	**95 996**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	65 457	74 812
Emprunts et dettes financières diverses	262 386	135 143
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 287	2 485
Dettes fiscales et sociales	23 563	4 002
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 770	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**369 463**	**216 442**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**478 236**	**312 438**
(1) Dont à moins d'un an (a)	304 760	141 630
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	302 125		302 125	254 833
Chiffre d'affaires net	**302 125**		**302 125**	**254 833**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions				1 500
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			2	
Total produits d'exploitation (I)			**302 127**	**256 334**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (1)			34 552	23 918
Impôts, taxes et versements assimilés			1 872	3 170
Salaires			158 732	144 616
Cotisations sociales			55 766	54 016
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			25 000	3 889
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			2	247
Total charges d'exploitation (II)			**275 924**	**229 856**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**26 203**	**26 478**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)			11 021	878
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**11 021**	**878**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-11 021**	**-878**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**15 182**	**25 600**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)	**127**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-127**	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	2 277	3 840
Total des produits (I+III+V+VII)	**302 127**	**256 334**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**289 350**	**234 573**
BENEFICE OU PERTE	**12 778**	**21 760**
(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	*17 121*	*11 006*
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Au cours de l'exercice, la société 2P HOLDING a procédé à une prise de participation par apport de 10 000 € au capital de la société SAS 2P ALCY.
Par ailleurs, une transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société 2MPG LOC au profit de la société a été réalisée avec effet au 30/07/2025. Cette opération a conduit à la constatation d'une prime de fusion de 5 000 €.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2P HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 478 236 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 778 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025, dont les principaux impacts sont les suivants :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant, sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, mais également des écritures d'origine purement fiscale.

- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produits d'exploitation ou financiers, soit en diminution du poste de charges.

- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent, ont été regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :

- Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

- Dans la colonne comparative du bilan de l'exercice, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances » ;

Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :

- Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation ;

- Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier ;

- Les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Il convient également de noter l'impact significatif de ce nouveau règlement sur la comptabilisation de certaines opérations :

- Les résultats de cession d'immobilisations sont désormais comptabilisés parmi le résultat d'exploitation, et non plus dans le résultat exceptionnel ;

- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat sont classées en résultat d'exploitation et non plus en résultat exceptionnel ;

- Les dotations aux amortissements des frais d'émission d'emprunts sont présentées en résultat financier et non plus dans le résultat d'exploitation, comme selon l'ancienne méthode ;

- Les remboursements de frais de personnel sont désormais comptabilisés au crédit des charges de personnel ;

- Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés directement à l'actif du bilan ;

- Les avantages en nature TNS sont déduits des charges de personnel ;

- Les comptes courants d'associés apparaissent désormais parmi les autres dettes et non parmi les dettes financières.

COMPARABILITE DES COMPTES COMPARATIFS

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du règlement s'appliquent à compter de exercice ouvert en 2025, sans emporter de retraitement des comptes de l'exercice précédent.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables

des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	75 000			75 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**75 000**			**75 000**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	26 790	391 119	5 000	412 909
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**26 790**	**391 119**	**5 000**	**412 909**
TOTAL	**101 790**	**391 119**	**5 000**	**487 909**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières			10 000		
Augmentations de l'exercice			**10 000**		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières			5 000		
Diminutions de l'exercice			**5 000**		

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU 2P DISTRIB 59239 THUMERIES	10 000	10 000	100,00	183 805
SCI PCM IMMO 62220 CARVIN	1 990	1 990	99,50	-10 637
SAS 2P CMG 59286 ROOST WARENDIN	4 900	10 000	49,00	34 198
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS 2P CLEMAR 59450 sin le noble	4 900	4 900	49,00	56 594

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	210	210			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	100	100			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles						
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers						
- Matériel de transport	4 à 5 ans		3 889	25 000		28 889
- Matériel de bureau et informatique, mobilier						
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**3 889**	**25 000**		**28 889**
TOTAL			**3 889**	**25 000**		**28 889**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 391 531 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	381 119		381 119
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	10 413	10 413	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
Total	**391 531**	**10 413**	**381 119**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 000,00 Euro décomposé en 40 titres d'une valeur nominale de 100,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	40	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	40	100,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 369 463 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	754	754		
- à plus de 1 an à l'origine	64 703			64 703
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	262 386	262 386		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 287	13 287		
Dettes fiscales et sociales	23 563	23 563		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 770	4 770		
Produits constatés d'avance				
Total	**369 463**	**304 760**		**64 703**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	10 109			
(**) Dont envers les associés	4 770			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	2 874
Intérêts courus	317
URSSAF SSI	5 010
CVAE COTIS. VALEUR AJOUTEE DES ENTR	109
Taxe d apprentissage CAP	37
Total	**8 347**

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	302 125		302 125
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	**302 125**		**302 125**